



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

VÉRIFIER LA VISION DE VOTRE ENFANT CHEZ L'ORTHOPTISTE, ÇA NE COÛTE RIEN !



QUEL ÂGE A VOTRE ENFANT ?

VOTRE ENFANT A ENTRE 9 ET 15 MOIS OU ENTRE 30 MOIS ET 5 ANS ?

Si oui, il peut bénéficier d'un dépistage visuel chez l'orthoptiste, **sans ordonnance** et avec une **prise en charge à 100%**.

Ce dépistage est accessible une seule fois par tranche d'âge.

CHEZ L'ENFANT, UN DÉPISTAGE DE L'AMBLYOPIE EST RECOMMANDÉ ENTRE 9 ET 15 MOIS, PUIS UN DÉPISTAGE DES TROUBLES RÉFRACTIFS ENTRE 30 MOIS ET 5 ANS.

Lors de ce dépistage, votre enfant réalisera :



- Une évaluation de la réfraction (hypermétropie, myopie, astigmatisme)
- Une analyse de la vision en relief
- Un dépistage du strabisme et une observation du comportement visuel
- Une mesure de l'acuité visuelle de près et de loin (pour les 30 mois à 5 ans)

**L'ENSEMBLE DE CES EXAMENS EST SANS DOULEUR ET SANS CONTACT.
FAITES CONTRÔLER LA VUE DE VOS ENFANTS : BIEN VOIR C'EST MIEUX GRANDIR !**

EN SAVOIR PLUS

Scannez le QR CODE et visionnez la vidéo pour découvrir les nouvelles compétences des orthoptistes :

